



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 21 décembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 15 décembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. BASTELICA	à	M. CIABRINI
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, Mme SICHI, Mme FELICIAGGI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 21 décembre 2015

Délibération N°2015/437

Mise à disposition payante d'un personnel de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien auprès de la Ville.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les articles 61 et 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, autorisent la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès d'une collectivité territoriale d'accueil, afin qu'il puisse y effectuer tout ou partie de son service. Ainsi, le fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois d'origine, est réputé y occuper un emploi, mais exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. En conséquence, l'objet du présent rapport est de permettre la mise à disposition à mi-temps, de Monsieur Olivier Sorba, directeur territorial, auprès de la Ville d'Ajaccio, afin de participer à l'élaboration des documents de planification stratégique d'urbanisme. Pour ce faire, une convention de mise à disposition doit être passée entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER le principe de la mise à disposition à mi-temps d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (grade de directeur territorial) auprès de la Ville d'Ajaccio.

D'AUTORISER Monsieur le Député-maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale et plus particulièrement son article 88 ;
Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du lundi 21 décembre 2015 ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le principe de la mise à disposition à mi-temps d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (grade de directeur territorial) auprès de la Ville d'Ajaccio.

AUTORISE

Monsieur le Député-maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

02A-212000046-20151221-2015_437-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2015

Publication : 23/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI